Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 084-218400729-20260717-DEC2026_39-AU

Mazan
terroir du géant

7.3.1 Emprunts

Décision N°2026/39

Objet : Remboursement anticipé partiel prêt relais – budget annexe Lotissement « Les Terrasses »

Le Maire de la Ville de Mazan,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/20 du 10 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs à M. le Maire,
Vu la décision n°2024/44 autorisant le remboursement anticipé de l'emprunt,
Vu l'inscription au budget primitif du budget annexe Lotissement « Les Terrasses » d'un remboursement partiel d'emprunt,

Considérant que la commune de Mazan a demandé le remboursement par anticipation d'une partie du capital restant dû du prêt visé à l'article 1, contracté auprès du Crédit Mutuel,

DÉCIDE

Article 1 :
Il est décidé de procéder, en accord avec le Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais, au remboursement anticipé partiel du capital du prêt n° 10278 00826 00020039401, à effet du 27 juillet 2026.

Article 2 :
Le montant du remboursement anticipé partiel est fixé à 200 000,00 €, sur un capital restant dû de 400 000,00 € (capital initial de 800 000,00 €), pour le prêt visé à l'article 1.

Article 3 :
Le directeur général des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mazan, le 17 juillet 2026

Le Maire,
Stéphane CLAUDON

MAIRIE DE MAZAN (Vaucluse)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. À cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Hôtel de Ville | 66, boulevard de la Tournelle | 84380 MAZAN
Téléphone 04 90 69 70 19 | Télécopie 04 90 69 66 98 | mairie-mazan@wanadoo.fr
www.mazan.fr

Mis en ligne : Le 06/08/2026